

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 1

Artikel: Société de cavalerie de la Suisse occidentale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On voit que le système présente cette anomalie que la ration très-convenable en temps de paix se trouve diminuée en temps de guerre et n'est plus même suffisante pour la vie de garnison. Pour l'améliorer il faudrait maintenir la ration de pain du pied de paix ou mieux encore augmenter la distribution des légumes secs.

Signalons encore certaines propriétés des aliments qui ne découlent pas directement de leur composition chimique et dont il faut cependant tenir compte.

Les légumineuses par exemple, employés à la longue, deviennent facilement indigestes et malgré leur grande supériorité comme aliment on ne peut pas les employer d'une façon constante, on sera toujours obligé d'alterner avec le riz ou les pommes de terre, substances contenant beaucoup moins d'azote qu'il faudrait alors remplacer par un supplément de viande.

Le café, qui ne fournit à l'analyse que peu d'éléments nutritifs, est néanmoins un puissant stimulant, il a la propriété particulière de ralentir la digestion sans néanmoins la gêner en rien, les déperditions sont moins fortes en sorte que le corps a besoin de moins d'aliments. Il est particulièrement utile dans les cas où l'on est obligé de rationner le soldat, dans une place assiégée, sur des navires etc. Nous ne voulons pas dire par là que l'on doive et que l'on puisse se servir du café pour diminuer l'alimentation, à la longue le corps ferait toujours valoir ses droits. Le café sera très-utile pendant les marches, il ralentit la digestion surexcitée par l'exercice et modère la transpiration.

Ce dernier point est important ; une transpiration exagérée enlève au sang ses parties aqueuses, l'épaissit outre mesure, ce qui est la cause des congestions que l'on ne voit que trop fréquemment se produire au service militaire.

On doit s'efforcer d'introduire le plus possible de variétés dans l'alimentation, la monotonie engendre le dégoût et ce que l'on prend avec répugnance ne profite pas. A cet effet nous estimons que notre règlement a ceci de bon en temps de paix, c'est qu'il fixe une partie de la ration en argent, ce qui permet au capitaine de varier l'ordinaire de sa troupe. Nous ne voudrions cependant pas qu'il allât plus loin et, imitant l'exemple dont l'armée italienne se trouve fort mal, qu'il fournît toute la ration en argent. Le pain et la viande sont les deux bases de l'alimentation ; il en faudra toujours et la fourniture traitée en gros par les commissaires des guerres se fera à des conditions bien plus avantageuses que si chaque capitaine faisait acheter son pain et sa viande chez le boulanger et le boucher du coin.

SOCIÉTÉ DE CAVALERIE DE LA SUISSE OCCIDENTALE.

La Société de cavalerie de la Suisse occidentale a tenu son assemblée générale à Fribourg le 28 novembre dernier. Malgré un temps défavorable, la réunion était plus nombreuse que d'habitude, l'importance des sujets à traiter ayant engagé plusieurs sociétaires à franchir d'assez grandes distances, pour répondre à l'appel du comité.

Ce dernier a constaté avec plaisir divers symptômes réjouissants

pour l'avenir de la société : 75 nouveaux membres se sont fait recevoir depuis le commencement de l'année, et des travaux nombreux témoignent de l'activité et de l'intérêt de plusieurs officiers et sous-officiers pour les progrès de l'arme.

L'assemblée a entendu d'abord la lecture d'un exposé de la question de l'instruction de la cavalerie par M. le lieutenant instructeur Moilliet, de Genève. Puis M. le lieutenant d'Albis, de Lausanne, a vivement intéressé ses auditeurs par un travail très complet sur le même sujet, et sur l'amélioration des remontes. Nous espérons qu'il nous sera possible d'en faire jouir les lecteurs de la Revue.

Une discussion approfondie s'est engagée. L'assemblée a repoussé l'idée émise par la société de cavalerie de la Suisse centrale, de diviser les écoles de recrues en 2 parties, l'une en hiver, dans laquelle les recrues monteraient des chevaux de la régie, tandis que leurs propres chevaux seraient dressés par des instructeurs ; la seconde moitié en été. La proposition de la Société de cavalerie de la Suisse orientale, tendant à conserver les écoles de 9 semaines en été, et, en outre, de faire déboucher les chevaux des recrues pendant l'hiver, serait préférée, à condition que les officiers et sous-officiers de cavalerie reconnus capables fussent employés au dressage, sous la surveillance d'instructeurs, ce qui leur serait compté comme temps d'école. L'assemblée croit, pour divers motifs, que si la Confédération fait de nouveaux sacrifices dans le but de perfectionner l'instruction de notre cavalerie, le mieux serait de prolonger d'une semaine la durée des écoles.

Quant à l'amélioration des remontes, l'assemblée partage l'avis, que la Confédération doit surtout encourager par des primes, l'élève, dans notre pays, de chevaux propres à la cavalerie, soit pour favoriser notre agriculture, soit pour ne pas devenir tributaires de l'étranger. Toutefois, comme mesure transitoire, et en attendant que nous ayons des sujets qualifiés, la création de dépôts de remontes est recommandée. La Confédération ferait des achats à l'étranger, et revendrait à prix coûtant aux recrues.

M. le lieutenant de Techtermann, de Fribourg, a présenté un nouveau modèle de fer à glace, à crampons mobiles, dont il fera l'essai cet hiver.

M. le capitaine de Mandrot d'Echichens, a raconté une visite qu'il a faite à un quartier de cavalerie égyptienne.

Enfin deux propositions du comité, l'une relative à la participation des sociétaires aux courses militaires de la société pour l'amélioration de la race chevaline, l'autre tendant à ce qu'un domestique par compagnie soit affecté au service des sous-officiers, ont été adoptées à l'unanimité. M. Lederrey, maréchal des logis chef à Grandvaux, a lu sur cette dernière question un travail plein d'originalité, qui a été très apprécié.

Des démarches seront faites auprès du comité d'organisation du tir fédéral, pour obtenir l'établissement de cibles, à 300 mètres de distance, destinées aux tireurs armés de mousquetons.

